

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2007
Publication : 05/10/2007



Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP

Séance du

6^e/108-07
28 SEP. 2007

C051

MISE EN CEUVRE DES ACTIONS DANS LE CADRE DES GERPLAN

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relatives aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU l'avis de la commission thématique de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie des 10 avril et 27 juin 2007,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide de donner un avis favorable, dans le cadre de la démarche GERPLAN, pour :
 - la modernisation de l'atelier de jus de fruits de Lapoutroie, pour un montant de 3.339,08 € au bénéfice de l'association des usagers de cet atelier, les crédits nécessaires étant imputés au 204/2042/74,
 - la promotion 2007 des marchés paysans et des producteurs locaux, pour un montant de 987,90 €, au bénéfice de la communauté de communes de la Vallée de Kaysersberg, les crédits nécessaires étant imputés au 65/65734/F738,
 - une expertise batrachologique, pour un montant de 2.833 € au bénéfice de la communauté de communes de l'Île Napoléon, les crédits nécessaires étant imputés au 65/65734/F738.

Adopté

.....voix contre
.....abstentions

LE PRÉSIDENT

Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation
Le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH